

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-178 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarelo ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

N'a pas pris part au vote : Jean-Louis GUYADER.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés et suppléés : Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

Objet : Création d'une liaison cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain – Actualisation du plan de financement et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Charnoz-sur-Ain

VU l'axe 4.4 du Projet de Territoire ;

VU la délibération n°2023-144 du 06 juillet 2023, approuvant la convention avec les communes et le département ;

VU la délibération n°2024-064 du 28 mars 2024, approuvant le projet et les sollicitations des aides de l'Etat et du Département de l'Ain ;

VU l'arrêté de déport du 10 octobre 2024 de M. Jean-Louis GUYADER, président, à M. Daniel FABRE, 2° vice-président ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 12 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, rappelle la délibération n°2024-064 approuvant la réalisation d'un itinéraire cyclable entre Charnoz-sur-Ain et Meximieux. Il précise que la piste permettra à terme la desserte du lycée de Meximieux.

Suite aux échanges avec la mairie de Charnoz-sur-Ain et afin de raccorder la voie cyclable à venir à celle existante de Charnoz-sur-Ain au niveau de la zone d'activité, il est convenu que les travaux se poursuivront jusqu'à la piste existante.

.../...

La piste se poursuivra sur la partie Nord de la route, sur environ 150 ml, et une traversée sera organisée avec un plateau. Ces travaux étant dans le périmètre commun, ils seront réalisés pour le compte de la commune de Charnoz-sur-Ain. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune (annexée à la présente délibération), validant le projet à venir (tronçon 6).

Ladite convention prendra de plus en compte une antenne de la piste cyclable raccordant la piste au hameau de giron, ici aussi à charge de la commune (tronçon 5).

Ces deux ajouts à la piste CCPA justifient la hausse du montant de l'estimation par rapport au projet présenté en début d'année.

Dans le cadre des demandes d'aides formulées auprès de l'Etat et du Département de l'Ain, il convient d'actualiser le plan de financement comme suit :

Budget prévisionnel et plan de financement
pour la liaison cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain

Dépenses €	Montant HT en Euros	Recettes €	Montant demandé
Travaux	867 803,50 €	Etat	200 000,00 €
		Département de l'Ain	91 200,00 €
		Commune de Charnoz sur Ain	144 080,00 €
		Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	432 523,50 €
TOTAL	867 803,50 €	TOTAL	867 803,50 €

M. Jean-Louis GUYADER ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau plan de financement présenté ci-dessus.
- DECIDE de signer la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et la commune de Charnoz-sur-Ain, concernant la réalisation d'extensions à la piste cyclable Meximieux Charnoz-sur-Ain.
- AUTORISE le 2° vice-président à signer la convention, ses éventuels avenants et documents associés à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024
Publiée le 17 DEC. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

